

Association Bordelaise de Défense des Résidents pour un Stationnement Payant Raisonnable.

Monsieur Pierre Hurmic,
Maire de Bordeaux
Hôtel de Ville, Palais Rohan
Place Pey-Berland
33 000 Bordeaux

Bordeaux le 11 février 2021

Monsieur le Maire

Nous accusons réception de votre correspondance datée du 3 courant, nous invitant à vous présenter nos propositions alternatives à un stationnement payant sur la totalité du territoire bordelais tel que vous le concevez.

Nous sommes sensibles à votre sollicitation qui montre à quel point ce sujet fait partie des préoccupations prégnantes de très nombreux bordelais et usagers de la voirie.

Depuis plusieurs années nous nous faisons l'écho de ces préoccupations, démarche qui s'est heurtée à un dialogue difficile avec la municipalité précédente, même si nous avons obtenu quelques avancées. C'est fort de nos contacts sur le terrain et de l'expertise de nos travaux que nous sommes en capacité de faire des propositions autres que le « tout payant ».

Dans cet esprit, nous saluons votre volonté de rencontrer des communes voisines qui ont opté pour des dispositifs diversifiés en matière de régulation du stationnement. Ces dispositifs semblent apporter toute satisfaction aux résidents et aux usagers. Il y a là un utile retour d'expérience qu'il faut mobiliser.

Nous avons bien noté votre souci de concertation, mais la démarche que vous envisagez aboutira, par effet de vague, à mettre tout Bordeaux en stationnement payant. Placés devant le seul choix binaire du maintien des nuisances des voitures ventouses et pendulaires dont ils se plaignent à juste titre d'une part ou du stationnement payant d'autre part, les sondés se tourneront vers le payant, par force et manque d'alternatives, au prix d'un fort mécontentement, parce que contraints dans leurs choix, comme on a pu le constater sur le sujet, en 2018.

Or cette politique du tout payant fait fi de la réalité des besoins :

- L'aménagement du territoire girondin a distancié l'emploi du lieu d'habitat ; de nombreux foyers bordelais, comme ceux des communes girondines, ne peuvent se passer d'un véhicule (voire de deux) pour satisfaire à leurs besoins de mobilité, sauf à ne jamais sortir de la Métropole et ne fréquenter que des lieux bien desservis ;
- La vie culturelle, les activités associatives, sportives, ou simplement les rencontres familiales ou amicales, nécessitent des véhicules, lorsque l'offre de transports en commun n'est pas opérante ou que l'offre d'autopartage n'est pas adaptée ;
- Tous les quartiers de Bordeaux ne sont pas également desservis en transports en commun et/ou parkings publics ;
- Le poids financier du stationnement n'est pas neutre pour les foyers modestes.

Une concertation approfondie vous permettrait de cerner ces réalités très diverses.

Vous développez un certain nombre de solutions alternatives qui ont du sens. Nous pourrions y rajouter le développement des transports en commun. Mais le calendrier de leur mise en œuvre généralisée prendra des mois, voire des années. C'est aussi le cas de la tarification sociale que vous n'envisagez pas avant fin 2022 !!! et dont l'efficacité dépendra Du niveau ou sera placé le curseur...

C'est parce que nous avons bien conscience que les solutions alternatives demanderont du temps que nous vous avons proposé une solution transitoire, la mise en place de zones bleues dans les périmètres actuellement gratuits, ce qui aurait l'avantage de régler rapidement la question des voitures ventouses et pendulaires.

A l'image de votre stratégie « d'urbanisme tactique », faites à Bordeaux l'essai en vraie grandeur d'un système qui fait consensus sur des communes périphériques. Il sera toujours possible de l'adapter et le faire évoluer, après un retour d'expérience de quelques mois et concertation auprès des habitants des quartiers concernés.

Votre argumentation sur le coût de la surveillance des zones bleues, sans recettes en contrepartie, n'est pas juste puisque ladite surveillance obligerait les usagers à se reporter vers les transports en commun ou les parkings publics, générateurs de recettes à prendre en compte dans le calcul global de la surveillance, sans oublier le report modal vers le vélo ou la marche à pied qui s'inscrit dans votre objectif, partagé de réduire la place de la voiture en zone urbanisée.

Nous comprenons d'autant moins cet argument du coût de l'ilotage et de sa nécessaire rentabilisation, qu'il s'agit d'un service public qui contribue au bien vivre ensemble. A ce titre, il se doit d'être partagé par tous, au même titre que d'autres services proposés par la Mairie.

Ajoutons qu'en période difficile pour les finances municipales, les zones bleues ne requièrent aucun investissement initial significatif, ce qui n'est pas le cas, avec l'acquisition et l'implantation d'horodateurs.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre ces échanges et notamment commenter les documents que nous vous avons déjà remis.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire en l'expression de notre parfaite considération.

N.B : Nous profitons de cet échange pour vous faire part d'une demande d'habitants qui souhaitent compte tenu :

- De l'incitation au télétravail : que l'abondement du « Pass52 » soit remis à l'ordre du jour ;
- Du couvre-feu à 18h : qu'il ne soit pas procédé au contrôle du stationnement payant au-delà de cet horaire (au lieu de 19h).

La délégation :

Patrick Point
Dominique Hofmann
Michel Belondrade
Jean Jacques Bordes
Jean Dartigues

Siège social : 49 rue de Mahéla 33000 Bordeaux Site internet : <http://www.bordeaux-stationnement.fr>

Secrétariat : Jean.dartigues43@Orange.fr ; Portable : 06 81 32 18 24

Porte-Parole : patrick.point01@free.fr; Portable : 06 26 97 75 96